



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-111683>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **24-111683**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-105984

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Semitan, mandataire de Nantes Métropole

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 31468496000045

**Ville** : NANTES

**Code postal** : 44046

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 44

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Conversion du remisage pour l'accueil de bus électriques Cetex de Saint Herblain - MT5 - Travaux de Génie Civil, Voiries, Réseaux divers et Métallerie

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45233140

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : Dans le cadre du mandat d'acquisition des bus et d'adaptation des Cetex confié par Nantes Métropole à la SEMITAN, la présente consultation a pour objet de désigner le titulaire du marché de travaux de Génie Civil (GC), Voiries, Réseaux Divers (VRD) et Métallerie nécessaire à l'accueil de 28 bus électriques (14 chargeurs) au Cetex de St Herblain (site en exploitation)

**Critères d'attribution** : énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Conditions de participation, Au lieu de Visite obligatoire : Oui Le mandataire du Maître d'ouvrage organisera une visite des lieux obligatoire. Chaque candidat devra participer à cette visite. Les détails de cette visite sont indiqués dans l'article 8.2 du règlement de consultation., lire Visite obligatoire : Non
-

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/10/2024